

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 25 SEPTEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL (jusqu'à 21h45) ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI	donne pouvoir à M. Gérald FAVIER.
M. André BAUDOUI	donne pouvoir à M. Bernard DESBANS.
M. Denis LEMARCHAND	donne pouvoir à M. Gilbert REYNAUD.
Mme Michèle LOURIER	donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.
Mme Isabelle MATHE	donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEFEVRE.
Mme Gaëlle KERGUTUIL	donne pouvoir à M. Michel BESSEAU à 21h45 (à compter de la délibération 20150128)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Gilbert REYNAUD

A 19 h 40, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20150004 Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 30 Pour

Par 5 Abstentions (M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX,
M. BOLZINGER, N. BOHER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 5 juin 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - PV-20150005 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 30 Pour

Par 1 Contre (N. BOHER)

Par 4 Abstentions (M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX,
M. BOLZINGER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - Rec-20150007 Liste des décisions du Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration Générale

4 - 20150113 Convention de transfert temporaire de Maitrise d'Ouvrage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

ARTIQUE UNIQUE : **Autorise** le Maire à signer la Convention de Transfert temporaire de Maitrise d'Ouvrage entre la Ville et la CASQY dans le cadre de la requalification des surfaces piétonnes des espaces publics de la Dalle des 7 Mares, et de signer tous les documents afférents à ce Transfert.

Administration Générale

5 - 20150114 Adhésion à l'Association 'Villes Internet'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	31	Pour
Par	3	Contre (M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX)
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **DECIDE** d'adhérer à l'Association Villes Internet au titre de 2015/2016.

Article 2 : **PRECISE** que la cotisation annuelle s'élève à 1 324,40 € (mille trois cent vingt quatre euros et quarante centimes).

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Administration Générale

6 - 20150115 Partenariat avec l'UNICEF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de candidature de la Commune reposant sur les actions susvisées et à signer la convention d'objectifs dont le texte est annexé à la présente délibération.

Administration Générale

7 - 20150116 Participation aux frais vétérinaires d'un chien appartenant à la brigade cynophile

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	31	Pour
Par	3	Contre (M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX)
Par	1	Abstention (M. BOLZINGER)

Article 1 : DECIDE de prendre en charge les frais vétérinaires qui ont dû être engagés suite à l'altération physique contractée par le chien dénommé CAID à l'occasion de sa mise à disposition de la Commune et imputable à l'exercice de ses activités pour le compte du service de Police Municipale, à hauteur de 1 510 euros (mille cinq cent dix euros), qui seront versés au propriétaire du chien, Monsieur Christophe BEKANOWSKI.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses dans le budget de l'exercice en cours de la Commune.

Urbanisme

8 - 20150117 Modification et approbation après enquête publique du PLU de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (N. BOHER)

Article 1 : APPROUVE les modifications apportées au rapport de présentation du projet de dossier de modification du PLU de la commune d'Elancourt soumis à enquête publique, consistant à le mettre à jour en intégrant la description des étapes de la procédure de modification du PLU.

Article 2 : APPROUVE le dossier de modification du PLU.

Article 3 : DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie d'Elancourt.

Article 4 : DIT que le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de d'Elancourt, au siège de la Communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à :
- M. le Sous-préfet de Rambouillet;
- M. le Directeur Départemental des Territoires ;
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Culture

9 - 20150118 Mise à disposition de la galerie de la Ferme du Mousseau à l'association RACINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article Unique : AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition de la galerie de la Ferme du Mousseau avec l'association RACINES – Club généalogique de Maurepas / Elancourt, pour l'organisation d'une exposition sur le thème de la Guerre 1914-1918 qui sera proposée du 9 au 20 novembre 2015.
Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Culture

10 - 20150119 Subvention sur projet à l'association 'Comité de Jumelage d'Elancourt'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE de verser une subvention sur projet de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association « Comité de Jumelage d'Elancourt » à l'occasion de la rencontre des familles élancourtoises avec la ville jumelle italienne de Cassina de Pecchi du 25 au 28 septembre 2015.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

11 - 20150120 Gestion du centre artistique municipal de la ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association Théâtre de Chair – 75014 PARIS avec une subvention annuelle plafonnée à 15 000 € pour compenser les contraintes particulières de fonctionnement imposées par le service public.

Article 2 : **DIT** que le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

12 - 20150121 Pacte Financier 2015 - 2017, auprès de la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines : première affectation des fonds de concours de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **DEMANDE** l'affectation de 49 000 € de fonds de concours 2015 pour l'acquisition et la pose d'illuminations de Noël d'un montant total de 98 790 € HT.

Article 2 : **DEMANDE** l'affectation de 4 500 € de fonds de concours 2015 pour la création d'une porte et d'un portique à l'Espace Pierre de Coubertin d'un montant total de 9 828 € HT.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la commune.

Personnel

13 - 20150122 Demande d'agrément pour l'accueil de volontaires en Service Civique au sein de la Collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

- Article 1 :** Décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2015.
- Article 2 :** Décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- Article 3 :** Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- Article 4 :** Décide de fixer à 7.43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244, l'aide complémentaire pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.
- Article 5 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

14 - 20150123 Indemnité d'astreinte de la filière Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

- Article 1 :** DIT que la délibération n°2005175 est abrogée et remplacée par la présente délibération.
- Article 2 :** DÉCIDE de rémunérer les périodes d'astreintes selon les modalités ci après.
- Article 3 :** DIT qu'il convient de distinguer 3 types d'astreinte :

L'astreinte de droit commun, appelée **astreinte d'exploitation** qui est la situation des agents tenus, pour les nécessités de service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir. Elle concerne les agents d'encadrement des services techniques, des secteurs bâtiment, voirie et espaces verts, placés en astreinte une semaine complète toutes les 6 à 8 semaines ou plus régulièrement pour les agents des services techniques pendant la période hivernale afin d'intervenir pour le sablage de la voirie communale. Elle concerne également les agents de maîtrise, le coordinateur et le directeur adjoint du service des sports effectuant des astreintes d'encadrement une semaine complète sur 5 environ.

L'astreinte de sécurité est la situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un évènement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise).

L'astreinte de décision qui est la situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures d'activité normale de service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires. Elle concerne le Directeur des Services Techniques.

Article 4 : DIT que les taux de cette indemnité sont les suivants :

Astreinte d'exploitation	Montant de l'indemnité
Semaine complète	159,20 €
Du lundi matin au vendredi soir	43,00 €
Du vendredi soir au lundi matin	116,20 €
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €

Astreinte de Sécurité	Montant de l'indemnité
Semaine complète	149,48 €
Du lundi matin au vendredi soir	40,20 €
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,08 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,05 €
Samedi ou journée de récupération	34,85 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €

Astreinte de Décision	Montant de l'indemnité
Semaine complète	121,00 €
Du lundi matin au vendredi soir	40,00 €
Du vendredi soir au lundi matin	76,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi	10,00 €
Samedi ou journée de récupération	25,00 €
Dimanche ou jour férié	34,85 €

Article 5 : DIT que la durée des interventions pendant une période d'astreinte est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. Ce temps de travail pourra entraîner le versement

d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents pouvant y prétendre, ou la récupération pour une durée d'absence équivalente au nombre d'heures d'intervention, majorées selon les taux applicables aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, pour les autres agents.

Article 6 : DIT que cette indemnité peut être versée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la filière technique.

Article 7 : DIT que cette indemnité ne peut être accordée aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

Article 8 : DIT que cette indemnité fera l'objet d'une revalorisation automatique à chaque texte réglementaire prévoyant une augmentation.

Article 9 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

15 - 20150124 Partenariat avec l'AFEV pour l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (N. BOHER)

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes de la convention tripartite entre la Ville d'Elancourt, le CCAS et l'AFEV dont le texte est annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le maire à procéder à sa signature.

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 050 € (mille cinquante euros) à l'Association AFEV pour lui permettre de mener à bien son action pour l'année scolaire 2015/2016.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

16 - 20150125 Contrat de Ville Intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Contre (N. BOHER)

Article 1 : **APPROUVE** les termes du Contrat de Ville Intercommunal pour la période de 2015 à 2020.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Ville Intercommunal et toute annexe y afférent.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter toute demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal et à mettre en œuvre les déclinaisons territoriales.

Service Environnement

17 - 20150126 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au bénéfice de la Société Carrefour Market pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **EXONERE** de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2016, la Société Carrefour Market implantée au Centre Commercial des 7 Mares à Elancourt, qui fait appel et fait collecter ses déchets par une Société spécialisée privée.

Service Environnement

18 - 20150127 Convention Récyclum de reprise des lampes usagées collectées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 **APPROUVE** le renouvellement du partenariat avec l'éco-organisme RECYLUM pour la collecte et le traitement des lampes usagées.

Article 2 **PRECISE** que le Maire signera une nouvelle convention de reprise des lampes usagées avec l'éco-organisme RECYLUM pour la période 2015/2020 qui prendra fin de plein droit avant son échéance normale en cas de retrait ou de non renouvellement de l'agrément de Récyclum par les Pouvoirs Publics.

Article 3 **DIT** que cette convention n'a pas d'incidence financière sur le budget de la Commune.

Service Environnement

19 - 20150128 Contrat de collecte et de traitement des déchets dangereux issus des activités du Centre Technique Municipal (CTM)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 **APPROUVE** le renouvellement du contrat de collecte et de traitement des déchets municipaux dangereux issus des activités de CTM avec la société SEVIA sise 8 impasse des Petits Marais 92230 GENNEVILLIERS.

Article 2 **DIT** que le contrat sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Article 3 **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget en cours.

Service Environnement

20 - 20150129 Contrat de collecte et de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 **APPROUVE** le renouvellement du contrat de collecte et de traitement des DASRI avec la société EDC Ile de France sise 13 rue Guy Mocquet ZI du Val d'Argent 95815 ARGENTEUIL Cedex.

Article 2 **DIT** que le contrat sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Article 3 **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget en cours.

Sports

21 - 20150130 Mise à disposition du Palais des Sports au collège Louis Pergaud

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite du Palais des Sports avec le collège Louis Pergaud pour la période scolaire 2015-2016, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Sports

22 - 20150131 Mise à disposition du gymnase Chastanier à l'ACEL Sainte-Thérèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite du gymnase Chastanier avec l'ACEL Sainte-Thérèse pour la période scolaire 2015-2016, dont le texte est annexé à la présente délibération.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 .


 **Jean-Michel FOURGOUS**
Maire d'Elancourt